

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE DE MOUSSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2014 n° 43/2014

DATE DE CONVOCATION : 15 septembre 2014

OBJET DE LA DELIBERATION :
REGIE DE RECETTES 22104 « LOCATION DES SALLES MUNICIPALES » :
MODIFICATION DES TARIFS

L'an deux mille quatorze et le dix neuf septembre à 18h15, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Claude CODORNIU, Maire.

16 membres présents : Claude CODORNIU, Christine CHORIN MONIE, François CHATELARD, Marie-France MONTOSSON, Pierre VERA, Jacqueline GLEIZES, Elie PUIG, Martine ROUBY, Cédric LIGNON, Carole SARDA, Sébastien GARCIA, Bénédicte FOURCAULT, Jean-Luc MOREL, Virginie GALLAND, Henri OLIVE, Christiane SALSEGNAC.

3 procurations : Simon WEICKMANN à Marie-France MONTOSSON, Jean-Paul SCHEMBRI à Christiane SALSEGNAC, Pascale MARIOT à Henri OLIVE.

Secrétaire de séance : Virginie GALLAND assistée de Jacqueline GLEIZES.

Nombre de conseillers en exercice :	19	Pour :	15
Présents ou représentés :	19	Abstention :	1
Votants :	19	Contre :	3

Elie PUIG explique que le service financier a, après analyse des conventions existantes, considéré que celles-ci étaient incomplètes notamment sur les plans de l'engagement des contractants, la sécurité, et les règles indispensables d'utilisation. Ces conventions ont donc toutes été réactualisées.

Il précise que ces salles sont utilisées à 89 % par les associations du village et 11 % par les particuliers et que les locations payantes représentent seulement en moyenne 2 000 € annuellement.

Toutes charges confondues, l'ensemble de nos salles municipales nous coûte 27 000 € à l'année. Leur état s'est au cours des années considérablement dégradé et nécessite, urgemment des travaux de rénovation (accessibilité, insonorisation, réaménagement et nouvel équipement).

Afin d'aider à les réaliser et aussi pour mettre nos tarifs en conformité avec ceux pratiqués dans les communes voisines, les tarifs suivants sont proposés :

1°) Salle Jean Pierre PEPY

Usagers particulier ou associatif	Tarifs Résidents Commune de MOUSSAN		Tarifs Résidents Hors Commune de MOUSSAN	
	01.11 au 30.04 Forfait énergies inclus	01.05 au 30.10	01.11 au 30.04 Forfait énergies inclus	01.05 au 30.10
Association loi 1901	Gratuit	Gratuit	425 €	400 €
Particulier/Groupe	300 €	250 €	850 €	800 €

2°) Salle polyvalente

Usagers particulier ou associatif	Tarifs Résidents Commune de MOUSSAN		Tarifs Résidents Hors Commune de MOUSSAN	
	01.11 au 30.04 Forfait énergies inclus	01.05 au 30.10	01.11 au 30.04 Forfait énergies inclus	01.05 au 30.10
Association loi 1901	Gratuit	Gratuit	275 €	250 €
Particulier/Groupe	200 €	150 €	550 €	500 €

3°) Parc ROUAIX

Usagers particulier ou associatif	Tarifs Résidents Commune de MOUSSAN	Tarifs Résidents Hors Commune de MOUSSAN
	01.01 au 31.12	01.01 au 31.12
Association loi 1901	Gratuit	200 €
Particulier/Groupe	200 €	400 €

3°) Parc ROUAIX +Salle PEPY

Usagers particulier ou associatif	Tarifs Résidents Commune de MOUSSAN	Tarifs Résidents Hors Commune de MOUSSAN
	01.01 au 31.12	01.01 au 31.12
Association loi 1901	Gratuit	400 €
Particulier/Groupe	400 €	800 €

Il propose également de fixer le montant de la caution demandée pour chaque location à 500 €.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE à la majorité d'adopter les nouveaux tarifs tels que proposés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture
de Narbonne, le 20/03/2015
et de sa publication le 20/03/2015



Claude CODORNIU

